Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 30 mai 2023 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole. Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu obtenues grâce à la CIMADE en date du 25 mai

Toujours beaucoup d'entrées au CRA : 606 depuis le début de cette année et 101 expulsions extra européennes et 27 Dublinés (c'est-à-dire renvoyés dans le pays par lequel ils sont rentrés en Europe ; cet adjectif étrange vient du fait que ce règlement a été adopté à Dublin !).

Le CRA a augmenté et modifié les répartitions et sa capacité en transformant le secteur famille en secteur femme et en rajoutant le secteur femme au secteur homme. Il y a actuellement en rétention 102 hommes et 1 femme. Donc beaucoup d'entrées et d'expulsions vers l'Algérie qui a repris de recevoir ses ressortissants. Nombreuses plaintes des personnes retenues concernant l'absence de soins ou de médicaments

A noter : une personne trans, iranienne demandeuse d'asile, a été mise pendant 24 h en isolement sécuritaire, avant que soit prise la décision sur le secteur où la mettre. C'est la sixième personne demandant l'asile qui se retrouve au CRA, dont plusieurs femmes. L'une dublinée en Allemagne est restée un mois en rétention avant d'être expulsée. Un Erythréen avec un OQTF et IRTF (interdiction de retour sur le territoire français)...

Conférence de Madame Dominique Simonnot, Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL)

Cette conférence dont le thème général est l'enfermement dans les Centres de Rétention Administrative (nous attendons le titre exact) aura lieu au Vieux Temple, le 7 Juillet de 18 à 20h30. Nous extrayons du dossier de presse (mai 2023) de la présentation du rapport annuel de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté ce qui concerne les CRAs :

Une gestion de plus en plus sécuritaire de la rétention administrative des étrangers

Deux des quatre centres de rétention administrative (CRA) visités par le CGLPL en 2022 l'étaient pour la quatrième fois. Pourtant, la situation n'avait guère évolué depuis la précédente visite, et même pas tellement depuis la première visite dix ans plus tôt. De tels constats se répètent de visite en visite sans que rien ne soit réellement fait pour résoudre les difficultés.

Certains locaux d'hébergement souffrent de graves défauts d'entretien tant au titre de la maintenance qu'à celui de l'hygiène. Le mobilier et le linge de maison font parfois défaut. Les personnes retenues le sont dans des espaces sales et dégradés, dépourvus de toute forme d'agrément. Elles disent souffrir de la faim et maigrissent pendant leur séjour. Ce n'est cependant pas inévitable puisque dans deux des centres visités, les locaux étaient entretenus régulièrement et la nourriture correcte.

Dans trois des centres visités, l'information des personnes retenues fait défaut à tous les stades de la procédure, qu'il s'agisse de l'entrée, du séjour ou de la sortie, tant vers la liberté que vers l'éloignement. Les contacts avec l'extérieur sont impossibles en pratique, bien qu'en droit rien ne permette de les restreindre. Dans le quatrième centre, l'information était donnée de manière rigoureuse.

Malgré l'allongement de la durée de rétention et des projets de dotation en petit matériel de loisir annoncés en 2019, il n'existe nulle part d'offre d'activité occupationnelle, de sorte que les personnes enfermées sont sujettes à l'oisiveté et à l'ennui.

L'enfermement des enfants se poursuit malgré les demandes insistantes du CGLPL d'y mettre fin et une jurisprudence en ce sens de la Cour européenne des droits de l'homme. Leur hébergement se déroule parfois sans jouets ni matériel de puériculture, y compris lorsque tout cela existe mais reste inaccessible car les fonctionnaires en ignorent l'existence. Le CGLPL prend acte de l'annonce par le Gouvernement du projet de restreindre la possibilité de placer des enfants en rétention, mais demande que cette interdiction ne connaisse pas d'exception, notamment pour les mineurs de seize à dix-huit ans.

Lors d'un débat sans vote sur l'immigration à l'Assemblée nationale le 6 décembre 2022, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté d'augmenter le nombre de places en centres de rétention, qui passeraient de 1 859 places en 2021 à 3 000 places en 2027. Le CGLPL estime néanmoins que l'accroissement prévue du nombre des places de rétention est excessif voire susceptible d'augmenter le nombre des placements indus, notamment de sortants de prison qui une fois leur peine purgée subissent une sorte de prolongation administrative de la sanction pénale, sans réelle perspective de reconduite.

Le CGLPL constate par ailleurs que l'augmentation notable du nombre de sortants de prison placés en CRA à l'issue de leur incarcération nourrit un sentiment d'insécurité grandissant chez les fonctionnaires de police et a pour conséquence directe le développement d'une approche de plus en plus sécuritaire de la gestion des CRA. De manière très alarmante, leur fonctionnement tend à devenir de plus en plus carcéral.

Le CGLPL ne peut manquer de souligner que, dans un contexte où les centres existants portent des atteintes graves, durables et répétées aux droits des personnes placées en rétention, l'accroissement de leur nombre ou de leur capacité porte le risque d'une multiplication des atteintes aux droits. Il recommande en conséquence que l'on mette les CRA existants en situation de respecter les droits fondamentaux des personnes retenues avant d'envisager leur extension.

Fin de l'extrait du dossier de presse (mai 2023) de la présentation du rapport annuel de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté Premières projections de "La Spirale", film réalisé par Neus Viala, réalisatrice de "Contre les murs"

Le film « La Spirale », est une série composée de trois volets indépendants : l'enfermement des immigrés, la justice et le vivre ensemble.

Mardi 13 juin à Utopia Tournefeuille à 20h30, concert au piano par Jean-Pierre Folch auteur compositeur, des musiques de La spirale, suivi à 21h de la séance unique du film et d'une rencontre avec la réalisatrice, sur les enjeux migratoires, la privation de liberté des personnes immigrées sans papiers, la justice et le vivre ensemble, avec le Cercle des Voisins du Centre de Rétention Administrative de Cornebarrieu, la Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme et le Réseau Éducation Sans Frontières 31.

La soirée se poursuivra avec un temps convivial à la fin du débat. Mardi 20 juin 2023 à 20h00 au Cratère, 95 Grande Rue Saint Michel à Toulouse. Rencontre avec Neus Viala dans le cadre de la Journée Mondiale des réfugiés. Entrée sur participation libre.

Journée Mondiale des Réfugié-e-s

Cette journée, décrétée en 2000 par l'ONU, est célébrée partout dans le monde le 20 juin. A Toulouse, le Collectif 20 juin organise un évènement festif et symbolique visant à promouvoir l'accueil digne de toute personne venue d'ailleurs. Cette année, cet évènement « Fête avec les réfugiés » se déroulera le 17 juin de 14h à 18h, aux Musée des Abattoirs, avec des animations et un village associatif du Collectif 20 juin.

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse